
REMINIAC MAGAZINE

Les nouveaux élus issus des élections du 15 Mars 2020



**De gauche à droite : Edouard Ouvrard; Nadège Maudieu; Florence Loda, Serge Letort (1er adjoint);
Jessica Benoît; Michel Martin (Maire) ; Séverine Robert; Maurice Brouxel (2ème adjoint); Joëlle Fradin;
Patrice Bellec; (en médaillon : Philippe Bocquet)**



N° 7 - Juillet 2020



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	3
COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	4
COMMISSIONS COMMUNALES DE REMINIAC 2020/2026.....	14
PROJET IMMOBILIER COMMUNAL.....	17
ASSAINISSEMENT	18
URBANISME	18
CCAS de REMINIAC 2020/2026	19
ETAT CIVIL.....	21
ECOLE HENRI MATISSE.....	22
LA VIE DES ASSOCIATIONS ET DES COMMERCES.....	23
INFORMATIONS PRATIQUES	28
OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE	33
PETITES ANNONCES	36
AGENDA	37

REMINIAC Magazine est une publication de la municipalité de Réminiac.

Directeur de la publication : Michel Martin

Rédaction, Maquette et Publication : Mairie de Réminiac

Commission chargée de la conception, mise en page, recherches de textes et photos et des relations avec les associations, commerçants et entreprises : Patrice Bellec, Joëlle Fradin, Florence Loda, Serge Letort.

Magazine tiré à 200 exemplaires.

Merci à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux de contribuer à l'élaboration de ce magazine et d'assurer sa distribution aux Réminiacaises et Réminiacois

Contact : Mairie

3 rue du Moulin
56140 Réminiac
02 97 93 22 83

Site web: www.reminiac-56.fr

Email Mairie : mairie.reminiac@wanadoo.fr

Email Maire : mairie.reminiac@orange.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :

	Matin	Après-Midi
Lundi	8h30 - 12h00	Fermée
Mardi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h30
Mercredi	Fermée	Fermée
Jeudi	9h00 - 12h00	Fermée
Vendredi	8h30 - 12h00	13h30 - 16h30

Permanence du Maire : En Mairie le matin ou sur rendez-vous

LE MOT DU MAIRE

Chères Réminiacaises et chers Réminiacois,

J'aurais tendance à vous dire : Comment allez-vous ?
Il y a peu de temps, cette phrase était accompagnée d'une franche poignée de main ou d'une embrassade – c'était avant...



Mais depuis, le ciel nous est tombé sur la tête et nous sommes encore étourdis. Le coronavirus est passé par là, avec sa maladie implacable et un confinement imposé par le Président de la République ou chacun a commencé à regarder d'un autre œil son voisin – à ne plus pouvoir recevoir ses parents, ses amis – dénoncer ceux qui viennent « d'ailleurs » pour rejoindre leur maison de campagne (à Réminiac, il y a 54 maisons secondaires) Nous n'étions pas préparés, et il a fallu se résigner : fermer notre école, éviter de sortir, découvrir le télétravail, fermer le bar-restaurant, se munir d'attestation pour faire ses courses, chercher comment se protéger et protéger son prochain etc...

Chaque commune a été confrontée depuis le 15 mars à gérer cette nouvelle situation et à Réminiac il a fallu s'adapter. Dès le 17 mars, j'ai été obligé de limiter l'accueil des familles au domicile partagé « les hortensias ». Aujourd'hui encore, des familles ne veulent pas suivre nos recommandations au grand dam du personnel qui fait le maximum pour ne pas avoir eu à déplorer aucun malade, comparativement au domicile partagé de Beignon qui a dû fermer ses portes.

La commune de Réminiac a été une des premières du canton à distribuer des masques en tissus réutilisables, à chaque habitant à domicile. Merci encore à CATHY, SOPHIE, VALERIE et ELIANE qui en ont produit 400 en peu de temps. (si certaines personnes ont été oubliées, qu'elles veuillent bien nous le pardonner).

Le 11 mai, l'école a été ré-ouverte progressivement en ré-agençant l'espace entre les enfants dans les classes. Le personnel enseignant et technique communal ont dû s'adapter aux nouvelles consignes imposant des gestes barrières inédits. Les enfants (et les parents) étaient un peu déboussolés.

Et, pendant ce temps- là à Réminiac les élections du 15 mars se sont bien déroulées ou une seule liste se présentait à vos suffrages. La campagne électorale a été sage et respectueuse. Panachée de 50% d'anciens et 50% de nouveaux élus, vous avez été 56.29 % d'électeurs à vous présenter au bureau de vote. Comparé aux communes alentours, c'est un bon chiffre. Il en ressort qu'en moyenne, chaque conseiller a été élu à près de 80% des voix-ce qui légitime concrètement votre vote à la liste que nous vous avons présenté.

Au nom des 11 conseillères et conseillers élus, je vous remercie de votre soutien qui nous animera tout au long de ce nouveau mandat. Vous avez dans ce « Réminiac Magazine » un panel de nos réalisations ou projets pour 2020 et plus – faites nous partager avec discernement vos inquiétudes – nous serons à votre écoute autant que faire se peut. Mais, dans le contexte actuel sanitaire, nous avons dû, à contre cœur, nous décider de reporter notre fête communale annuelle qui se déroule traditionnellement le 3^e samedi de juillet ... en 2021.

Pour ceux qui partent en vacances, je vous souhaite un repos bien mérité et pour ceux qui ne le peuvent pas, je vous donne rendez- vous à la rentrée.

En attendant : portez-vous bien!

Michel MARTIN



FONDS D'INTERVENTION LOCAL AUX ENTREPRISES :

La commune de REMINIAC et O.B.C. s'engagent ensemble

Le dispositif annoncé par le Président d'Oust à Brocéliande communauté le 18 juin est le suivant : Créer un fonds de solidarité local aux petites entreprises pour les aider à faire face à la crise sanitaire de ces derniers mois et abondé par les communes volontaires d'O.B.C et validé par la Région Bretagne.

Pour être éligible à cette aide, l'entreprise doit avoir obtenu **l'aide du fonds national de solidarité** (l'aide de l'état). Ce critère d'attribution est obligatoire, car rentrant dans la demande d'aide nationale. Le justificatif devra être versé au dossier qui sera constitué par la commune.

L'enveloppe attribuée par OBC est de 80 000 euros (2 euros par habitant). Le montant de ce fonds doit permettre de financer une aide **de 500 euros** par entreprise éligible : soit 250 euros par OBC et 250 euros par la commune volontaire.

Par décision du conseil municipal en date du 26 juin 2020, il a été décidé d'attribuer aux entreprises réminiacoises éligibles une prime de 250.00 euros. Pour l'heure, seule une entreprise de Réminiac pourrait entrer dans ce dispositif. La commune n'étant pas destinataire des attributions nationales, il est possible que d'autres entreprises puissent bénéficier de cette aide et la commune est prête à s'engager autant que faire se peut.

L'entreprise doit donc se signaler impérativement en mairie (par écrit) avant le 1er septembre qui indiquera les pièces à fournir, mais n'attendez pas.

Le conseil municipal de Réminiac souhaite ainsi contribuer à apporter son aide financière et parer aux difficultés des entreprises liées aux fermetures ou en baisse significative d'activité pendant cette crise sanitaire.

Le Maire

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} SEMESTRE 2020

REUNION DU 28 janvier 2020

Absents : Edouard OUVRARD, Alain BALIGAND

Demande de subventions :

le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

-2 000€ au RER (réseau d'écoles rurales) Réminiac/ Caro pour les échanges organisés entre les deux Ecoles pour l'année civile 2020

-570€ pour les sorties scolaires organisées par les enseignants de l'Ecole Henri Matisse pour l'année scolaire 2019/2020

-380€ à l'association ESRM Réminiac-Monteneuf pour l'année 2020. A noter que l'association s'engage à être bénévole pour la fête communale du mois de juillet prochain (minimum 3 personnes)
Les autres demandes ont été rejetées

Dévégétalisation du clocher de l'Eglise et vérification de la croix :

Deux devis ont été proposés pour la dévégétalisation du clocher de l'Eglise et la vérification de la croix. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, valide la proposition de l'entreprise BODET pour un montant de 2869.80€TTC

-autorise Mr le Maire à signer le devis proposé et à engager les travaux ; les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2020.

Choix de l'architecte pour les travaux de la bibliothèque d'Ecole et de la garderie

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2019, le projet d'aménagement d'une bibliothèque d'Ecole dans le local de la garderie scolaire avait été validé. Pour mener à bien ce projet, le recours à un architecte s'avère nécessaire. 3 architectes ont été contactés :

- le Cabinet Burgaud, 11 quai de Brest à Redon(35600)
- Atelier d'architectes du Bourgeois à Guer (56380)
- Pierre Blanc, 16 rue St Gurval à Guer (56380)

Le Conseil Municipal, au vu de ces propositions, décide de confier au Cabinet Burgaud la maîtrise d'œuvre de ce chantier.

Signature de la Charte du SIG (système d'information géographique)

Le Conseil Municipal

- approuve la création de la plateforme « SIG » pour permettre aux services des Communes membres d'utiliser ce logiciel.
- valide la Charte d'utilisation du SIG de l'Oust à Brocéliande Communauté et du websig mutualisé du territoire du PETR Pays de Ploërmel pour les usagers du SIG, ainsi que les documents de création d'utilisateur s'y référant.
- autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette affaire.

Convention 2020 avec le Centre Social du Pays de Guer :

Comme les années passées et pour les mêmes raisons, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité la signature de la convention avec le Centre Social du Pays de Guer pour participer aux frais de garderie périscolaire pour les enfants dont les parents sont domiciliés sur notre commune et scolarisés à Guer.

Adhésion au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) :

à l'unanimité, le Conseil municipal refuse d'adhérer à cet organisme

Convention avec le SDEM (Syndicat départemental d'Electrification du Morbihan):

Le Conseil Municipal, après discussion, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDEM pour la maintenance de l'éclairage public. Le montant annuel de cette prestation est de 1429€, au vu du nombre de candélabres et d'armoire électrique existants.

Adhésion au SATESE du Morbihan pour 2020 (Service d'appui technique à l'épuration et le suivi des eaux) :

Le Conseil autorise M le Maire à signer un avenant d'un an avec le Satese pour le contrôle, le suivi du fonctionnement de la lagune et du poste de relevage. Le coût annuel de cette adhésion est de 200€ TTC.

Orientations budgétaires:

Monsieur le Maire a présenté aux élus, qui l'ont approuvé, les projets envisagés à inscrire au budget 2020

REUNION DU 25 février 2020

Absent: Alain BALIGAND

Présentation des comptes administratifs 2019 :

-**Budget Général** : les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 275 413.31€ et les recettes à 304 766.82€ d'où un excédent de fonctionnement de 29 353.51€. Avec l'excédent reporté de l'année antérieure qui est de 105 223.79€ , l'excédent cumulé pour 2019 est de 134 577.30€. Quant à la section d'investissement , elle s'élève en dépenses à 130 146.68€ et en recettes à 303 741.90€ (qui s'explique avec la perception des soldes de subventions pour les travaux de la salle polyvalente). L'excédent est donc de 173 595.22€ auquel il faut ôter le déficit antérieur de 90 982.99€. L'excédent cumulé d'investissement est donc de 82 612.23€.

Budget assainissement : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 10 235.41€ et un déficit d'investissement de 5 407.12€.

Budget Lotissement du Bertho : ce compte administratif présente un résultat déficitaire de 3182.50€ au 31/12/2019 du fait que la vente des terrains n'est pas encore finalisée, les promesses de vente ayant été signées fin 2019.

Ces trois comptes administratifs 2019 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote des taux des taxes directes locales pour 2020 :



Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux appliqués en 2019 soit : foncier bâti : 20%, taxe d'habitation : 14.89%, foncier non bâti : 44.25%.

Présentation des budgets prévisionnels 2020

Le Budget général s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 410 000€ et en dépenses et recettes d'investissement à 340 000€. Les principales dépenses d'investissement inscrites à ce budget, sont la création d'une bibliothèque d'école et la rénovation du bâtiment de la garderie, la rénovation du vestiaire du stade, la 2^{ème} tranche d'aménagement des allées du cimetière et le remboursement intégral du prêt relais contracté en 2018 pour les travaux de la salle polyvalente.

Le Budget assainissement s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 32 759.43€ et en dépenses et recettes d'investissement à 24 891.12€. M. le Maire informe les élus que la lagune route du Bourbasquet présente un problème d'étanchéité et que des travaux seront à prévoir dans l'année. Ce budget ne tient pas compte de travaux éventuels.

Le Budget Lotissement du Bertho s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement à 6364.50€.

Ces trois budgets ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Présentation du plan de financement pour la création d'une bibliothèque d'Ecole et de rénovation du bâtiment de la garderie : l'estimation des travaux faite par l'architecte est de 138 017.99€HT, financés comme suit :

- Subvention au titre de la DSIL : 110 413.60€-
- Autofinancement : 27 604.38€

Analyse des offres pour les missions SPS, coordination sécurité, diagnostic amiante et relevé topographique :

Les Cabinets suivants ont été retenus :

- relevé topographique : SELAS QUARTA – géomètre expert -56140 MOLAC pour un montant HT de 500€.
- contrôle technique : Qualiconsult- rue de la terre victoria-35768 Saint-Grégoire pour un montant HT de 2628€.
- coordination sécurité : ATAE –avenue Henri Fréville -35000 Rennes pour un montant HT de 1666€.
- diagnostic amiante : A2Diagnostic -2 rue du Grand dérangement-56800 Ploërmel pour un montant HT de 250€.

REUNION DU 26 Mai 2020

Présents : Michel MARTIN, Patrice BELLEC, Jessica BENOIT, Philippe BOCQUET , Maurice BROUXEL, Joëlle FRADIN, Serge LETORT, Florene LODA, Nadège MAUDIEU, Edouard OUVRARD, Séverine ROBERT

Après l'appel nominatif des conseillers élus le 15 mars 2020 , Monsieur MARTIN, maire sortant déclare le Conseil Municipal installé dans ses fonctions.

Monsieur Patrice BELLEC a été désigné en tant que secrétaire de séance

Election du Maire : Le plus âgé des membres présents, Mr MARTIN , prend la présidence de l'assemblée. Après avoir constaté que la condition de quorum est remplie, il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire ; Deux assesseurs sont désignés pour constituer le bureau : Madame Jessica BENOIT et Mr Maurice BROUXEL.

Candidat au poste de Maire : Michel MARTIN. Nombre de votants : 11 , nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0 - nombre de suffrages exprimés : 11-majorité absolue : 6.

Michel MARTIN obtient 11 voix et est donc proclamé Maire, Il est immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient, avant de procéder à l'élection des adjoints, d'en déterminer le nombre.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de créer deux postes d'adjoints pour le mandat 2020-2026.

Election des deux adjoints :

Candidat au poste de 1^{er} adjoint : Serge LETORT. Nombre de votants 11, nombre de bulletins nuls ou blancs :0- suffrages exprimés :11. Monsieur LETORT obtient 11 voix et est donc proclamé 1^{er} adjoint.

Candidat au poste de 2^{ème} adjoint : Maurice BROUXEL- nombre de votants 11, nombre de bulletins nuls ou blancs :0- suffrages exprimés :11- Monsieur BROUXEL obtient 11 voix et est donc proclamé 2^{ème} adjoint.



Délégations accordées au maire par le Conseil Municipal :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent à ce dernier de déléguer au maire un certain nombre de compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

-de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 4 000€ ;

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€HT ;
- de fixer les rémunérations et de régler le frais et honoraires des avocats , notaires, huissiers de justice et experts,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la Commune, en dessous du seuil de 150 000€HT, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- de donner délégation, pour les matières énumérées ci-dessus à l'adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.
- intenter au nom de la Commune les actions en justice , de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Versement des indemnités de fonction au Maire et adjoints :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2123-23 et L.2123-24,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints, Etant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, avec effet au 26 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 25.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit à l'indice brut 1027) pour les communes de moins de 500 habitants et à 9.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les 2 adjoints.

Désignation des conseillers municipaux aux sein des commissions communales et syndicats intercommunaux

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal a désigné les personnes suivantes au sein des commissions :

Morbihan Energies	BROUXEL Maurice BELLEC Patrice
SMICTOM Centre Ouest	OUVRARD Edouard BOCQUET Philippe
Mission locale du Pays de Ploërmel	MARTIN Michel MAUDIEU Nadège
Membres élus du CCAS – action sociale Président : Mr le Maire	FRADIN Joëlle ROBERT Séverine BENOIT Jessica LODA Florence OUVRARD Edouard
Commission administrative et gestion du Personnel	MARTIN Michel LETORT Serge
Commission des finances	MARTIN Michel LETORT Serge

	BELLECC Patrice
Commission travaux, voirie , urbanisme Assainissement , agriculture	BROUXEL Maurice BOCQUET Philippe OUVRARD Edouard ROBERT Séverine FRADIN Joëlle
Commission affaires scolaires et cantine	ROBERT Séverine BENOIT Jessica LETORT Serge LODA Florence MAUDIEU Nadège
Commission communication- informations municipales	BELLECC Patrice LETORT Serge FRADIN Joëlle LODA Florence
Commission loisirs et vie associative	LETORT Serge BROUXEL Maurice BELLECC Patrice MAUDIEU Nadège OUVRARD Edouard BENOIT Jessica ROBERT Séverine
Commission gestion salle de l'Étang	ROBERT Séverine OUVRARD Edouard
Commission d'appels d'offres	BROUXEL Maurice BENOIT Jessica BELLECC Patrice ROBERT Séverine LETORT Serge

Embauche d'une personne en CDD pour une durée de 5 mois :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la candidature de Mr Patrice DUBOIS pour occuper ce poste, en renfort saisonnier au service technique de la Commune. Mr Dubois prendra ses fonctions le 2 juin 2020 et terminera son contrat le 2 novembre 2020.

Travaux d'entretien de voirie hors agglomération- programme 2020/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, date à laquelle nous avons intégré Oust à Brocéliande Communauté, l'entretien de notre voirie communale nous revient.

Un inventaire a été réalisé par les élus avec l'appui des techniciens de la communauté . Une estimation financière a également été réalisée par les services d'Oust à Brocéliande Communauté. Un dossier de demande de subvention peut également être déposé auprès du Conseil Départemental pour l'entretien de notre voirie hors agglomération.

Le Conseil Municipal, après discussion,

- décide la réalisation pour les années 2020 /2021 de travaux de voirie communale hors agglomération

- valide les travaux de voirie proposés à savoir :

Travaux hydrauliques à Cladeuc (640ml de curage +12 ml de busage), à Trigon pour 700ml et à la Molaie pour 660ml soit un montant HT de 1690.42€

Travaux de voirie à Tréblanc pour 460ml, à Trigon 350 ml, à la Porte pour 620ml, à la Molaie pour 260ml et sur la voie communale 264 pour 15ml soit un total de 13 477.62€ HT



- charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Réfection des allées du cimetière

Monsieur le Maire informe les élus qu'il conviendrait d'entreprendre des travaux de réfection des allées du cimetière. Il présente une estimation financière de 15 111.00€ pour le décapage, l'empierrement, la fourniture de géotextile et le gravillonnage.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, donne son accord pour la réalisation de ces travaux et charge M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

REUNION DU 26 Juin 2020

Présents : MARTIN Michel, LETORT Serge, BROUXEL Maurice, BENOIT Jessica, BELLEC Patrice, FRADIN Joëlle, MAUDIEU Nadège, LODA Florence, ROBERT Séverine, OUVRARD Edouard

Absent excusé: Philippe BOCQUET

Secrétaire de séance : Nadège MAUDIEU

Intervention de Mr Cédric André, d'Oust à Brocéliande Communauté concernant le territoire zéro chômeur.

Compte rendu de la réunion du 26 mai: Joëlle Fradin signale que son nom ne figure pas dans la commission loisirs , vie associative alors qu'elle en fait partie. Le reste du compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ce que le rapporteur de la commission loisirs vie associative soit modifié. Mr Bellec sera le rapporteur de cette commission puisqu'il est l' élu référent auprès des associations.

1.Renouvellement de la Commission communale des impôts directs: à chaque renouvellement du Conseil Municipal, une commission communale des impôts directs doit être constituée. Elle comprend, outre le Maire, 6 membres titulaires et 6 membres suppléants qui seront désignés par la DGFIP sur proposition du Conseil Municipal. Celui-ci a validé une liste de 24 personnes parmi lesquels 12 seront retenues par la Direction Départementale des finances publiques.

2.Nomination des membres non élus du CCAS : Monsieur le Maire propose une liste de 5 personnes non élues qui souhaitent intégrer le CCAS ; Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide que le CCAS de Réminiac, comprendra, outre son Président, 5 membres élus et 5 membres non élus.

Sont désignés, en tant que membres du CCAS, en dehors des élus du Conseil Municipal :

- Madame Isabelle RABIN, employée sécurité sociale
- Madame Claudine HARDAT, employée
- Monsieur Claude DUBOIS, retraité
- Madame Marie-Hélène LETORT, retraitée
- Madame Françoise BELLEC, retraitée

3. Convention avec la SAUR : Monsieur le Maire informe les élus qu'à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le comité syndical de Eau du Morbihan, a décidé de confier le contrat d'exploitation d'eau potable à la SAUR à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 6 ans.

Il convient donc de signer une nouvelle convention avec la SAUR pour leur confier la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention conclue pour la durée du contrat d'exploitation du service de distribution d'eau potable soit jusqu'au 31 décembre 2025.

4. Monsieur le Maire informe les élus que plusieurs habitants lui ont signalé les dégâts occasionnés par les populations de ragondins. Le personnel technique a aussi constaté ces dégâts. Pour lutter efficacement contre cette prolifération, il propose de signer une convention avec la FDGDON pour mettre en place un plan de limitation de ces populations. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole proposé par la FDGDON du Morbihan, décide de participer au financement de cette opération pour un montant de 380.38€, désigne comme responsable communal, chargé de l'organisation communale de la lutte, du nettoyage des cages et de la recherche de piègeurs Monsieur Edouard OUVRARD, conseiller municipal, domicilié Rue des Chênes 56140 Réminiac.

5. Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 1^{er} février 2019 et du 18 juin 2019, le cahier des charges et le règlement du lotissement du Bertho ont été validés. Il informe les élus qu'il conviendrait de supprimer la section 6 de ce cahier des charges pour simplifier les procédures de dépôt des futurs permis de construire. Le Conseil municipal, après en avoir discuté, décide de supprimer la section 6 du cahier des charges du lotissement de Bertho.

6. Monsieur le Maire informe les élus que le contrat qui nous lie à la société Restoria pour la livraison des repas de la cantine avait été signé pour une durée d'un an. Dans le contexte de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu consulter d'autres prestataires. Il propose donc de signer un avenant à ce contrat pour un an aux mêmes conditions que le contrat initial. Il demande aux élus de se prononcer sur le prix des repas facturés aux familles.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé par la société Restoria pour une durée d'un an, décide de reconduire les tarifs des repas soit 3.40€ et ceux de la garderie péri scolaire soit 0.45€ le quart d'heure, et 0.40€ le quart d'heure à partir du 2^{ème} enfant de la même famille.

7. Participation des communes voisines aux frais de fonctionnement de l'Ecole. Il est demandé à la commission affaires scolaires de travailler sur ce point afin de vérifier si les montants demandés doivent être modifiés. Le vote de ces montants sera à l'ordre du jour du prochain conseil Municipal.

8. Monsieur le Maire informe les élus que le contrat de Madame CALO Hélène se termine le 29 août 2020. A ce jour, Madame Calo Hélène a signé 2 contrats CDD de 12 mois. Pendant ces 2 années elle a obtenu son CAP petite enfance. Elle ne peut pas prétendre à un poste d'ATSEM puisqu'elle n'a pas passé le concours. M. le Maire propose de renouveler son CDD pour 4 années avant de prétendre à un CDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les avis des membres des commissions affaires scolaires et administrative et personnel, valide cette proposition.

9. Il convient d'effectuer un virement de crédits du chapitre 23 du Budget Général au chapitre 21 pour permettre le règlement des factures liées aux études réalisées dans le cadre des travaux d'extension de la garderie et création d'une bibliothèque d'Ecole. Le Conseil municipal valide cette décision modificative (+30 000€ à l'article 2031 ; -30 000 à l'article 2313)

10. Monsieur le Maire informe les élus que lors d'une réunion avec Véolia, le Satèse et la Police de l'Eau, il nous a été demandé de procéder à une bathymétrie au niveau de la lagune située route du Bourbasquet. Après discussion et demande de devis, véolia propose de réaliser cette prestation pour un montant TTC de 5 646€. Un autre point a été abordé qui concerne le problème de fuite sur la lagune 1. Après avoir pris plusieurs avis de professionnels, il s'avère que l'on va devoir procéder au curage des boues, à l'épandage de ces boues (convention avec un agriculteur local) et au chaulage. La Saur a présenté un devis de 4 273.40€ pour réaliser cette prestation et la société Cede environnement a présenté un devis de 2 657.73€. Le Conseil Municipal valide le devis proposé par Véolia pour la bathymétrie et retient le devis de la société SEDE pour un montant de 2 657.73€ pour le curage, l'épandage et le chaulage du bassin n°1
- Le budget assainissement n'ayant pas les crédits nécessaires pour mandater ces sommes, le Conseil Municipal décide de virer la somme de 5 000€ pour alimenter le budget assainissement (par décision modificative).

11. travaux de voirie: Au vu des devis présentés, les curages de fossés sur les villages de Cladeuc, Trigon et la route de la Molaie seront réalisés par l'entreprise PILLARD Ludovic et le bicouche par l'entreprise COLAS.

12. les subventions suivantes ont été votées:

-ADMR de Ruffiac : 586.50€ soit 1,50€ par habitant pour permettre à cette association d'équilibrer son budget.

-ESRM (entente sportive Réminiac/Monteneuf) : subvention à titre exceptionnel de 250€ . Les manifestations prévues n'ayant pas eu lieu, le club rencontre de grosses difficultés financières pour s'affilier à la F.F.F.

13. Monsieur le Maire informe les élus que la Communauté de Communes Oust à Brocéliande Communauté a décidé de créer un fonds solidarité locale aux petites entreprises pour les aider à faire face à la crise sanitaire de ces derniers mois. Pour être éligible à cette aide, l'entreprise doit avoir obtenu l'aide du fond national de solidarité. OBC a fixé une enveloppe pour ce fonds (2€ par habitant) et il a été proposé que chaque commune abonde à hauteur équivalente. Le montant de ce fond doit permettre de financer une aide de 500€ par entreprise éligible (soit 250€ par OBC et 250€ par la commune). La Commune a libre choix de participer ou non à ce fonds. Les dossiers de demandes des entreprises seront adressés et instruits par les communes qui participeront au fonds mais dans tous les cas ce sera OBC qui versera la prime aux entreprises car c'est elle qui dispose de la compétence économique.

Le Conseil Municipal décide de participer à ce fond pour les entreprises réminiacoises éligibles à hauteur de 250€ par entreprise. Les entreprises sont invitées à se faire connaître en mairie pour savoir si elles sont éligibles ou pas.

14. Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres pour le mandat en cours. Cette commission se



compose, outre le Président, d'autant de membres titulaires que de membres suppléants:

Président : Monsieur Michel MARTIN, Maire

Membres titulaires : Monsieur BROUXEL Maurice, Monsieur LETORT Serge, Madame BENOIT Jessica

Membres suppléants : Madame ROBERT Séverine, Monsieur OUVRARD Edouard, Monsieur BELLEC Patrice.

15- Proposition à OBC de 2 élus pour le syndicat de gestion de la piscine :

Ttitulaire : Michel MARTIN et suppléante : Séverine Robert.

Questions diverses :

-présentation de l'ébauche de Réminiac Magazine par Patrice BELLEC. La commission va se réunir prochainement pour finaliser et organiser la distribution.

- circuit pédestre et vélo : nettoyage à prévoir dans le cadre d'une matinée citoyenne

-Infos concernant 1 logement à louer appartenant au CCAS et 1 autre appartenant à Néota

-M. Bellec fait part d'une demande qui lui a été faite par M. le Président de la société de chasse de Réminiac concernant la mise à disposition d'un terrain viabilisé pour y implanter un local pour les chasseurs : un dossier complet sera à déposer en mairie.

-Prochain conseil municipal prévu le 10 septembre 2020- 19h.

COMMISSIONS COMMUNALES DE REMINIAC 2020/2026

Commission Administratif et Personnel Communal:

Compétences : Organisation des services communaux –gestion du personnel- Réflexions sur la création de nouvelles commissions – gestion des assurances :

Rapporteur : Michel Martin

Membre : Serge Letort

Commission des Finances :

Compétences : Préparation, élaboration documents des finances – examens des demandes de subvention des associations – Gestion de la dette et des emprunts de la commune- Avis sur la gestion financière du domicile partagé- aide pour préparer les demandes de subvention aux projets communaux.

Rapporteur : Serge Letort

Membre : Patrice Bellec

Commission Urbanisme – Voirie- Travaux –Sécurité – Assainissement et Agriculture.

Compétences : Gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme – Préparation et examens des travaux de voirie- Suivi des infrastructures et bâtiments communaux- Demandes de raccordement – réflexion et programmation de sécurité sur le territoire de la commune (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes) – Suivi de la lagune- Balayages – Fleurissement du bourg - Numérotation et dénominations des voies

Rapporteur : Maurice Brouxel

Membres : Philippe Bocquet, Edouard Ouvrard, Séverine Robert et Joëlle Fradin

Commission Action Sociale :

Compétences : Définition de la politique sociale mise en œuvre par le CCAS- mise en place actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficulté – gestion d'actions en faveur des aînés (repas annuel des aînés)

Rapporteur : Joëlle Fradin

Membres : Jessica Benoit, Séverine Robert, Nadège Maudieu, Edouard Ouvrard, Florence Loda

Commission Communication –Informations municipales :

Compétences : Elaboration du « Réminiac Magazine » (Juillet et Décembre) recherche d'articles, de partenaires, d'annonceurs - mise en page et distribution. Gestion du site internet de la mairie- contacts avec la presse.

Rapporteur : Patrice Bellec

Membres : Serge Letort, Joelle Fradin, Florence Loda

Commission Loisirs et Vie Associative :

Compétences : Réflexions sur les actions à mettre en œuvre pour dynamiser la vie locale –organisation d'évènements et activités culturelles (fête communale). Valoriser le patrimoine historique de la commune (sentier des sculptures). Aménagement de l'éclairage période de Noël. Recevoir et traiter les demandes de subventions d'associations. Proposer au conseil leurs demandes motivées – assurer leur suivi- Etre présent ou représenté lors de leurs assemblées générales si demandé. Recherche de nouvelles associations et les faire « vivre ». Veiller aux conformités des établissements sportifs et de loisirs – faire remonter au conseil toutes demandes des acteurs.

Rapporteur : Patrice Bellec

Membres : Serge Letort, Nadège Maudieu, Philippe Bocquet, Maurice Brouxel, Joelle Fradin, Edouard Ouvrard, Jessica Benoit, Séverine Robert.

Commission des Affaires Scolaires :

Compétences : Relation avec les enseignants – activités scolaires -réunions des conseils d'école- Examiner et analyser les besoins des enseignants et des parents d'élèves et les transmettre au conseil municipal – être attentif aux besoins du restaurant scolaire – garderie – aire de jeux des enfants. Boite à livres : veiller à l'approvisionnement des ouvrages.

Rapporteur : Séverine Robert

Membres : Jessica Benoit, Serge Letort, Florence Loda, Nadège Maudieu

Commission : Salle Communale de l'Etang :

Compétences : S'assurer de la bonne gestion de la salle communale : contrats de locations, prêts, états des lieux, propreté, réclamations des usagers, travaux éventuels. S'entourer de l'aide de la cantinière. Informer le Maire sans délai des évènements survenus.

Rapporteur : Séverine Robert ; Membre : Edouard Ouvrard

Commission d'appels d'offres

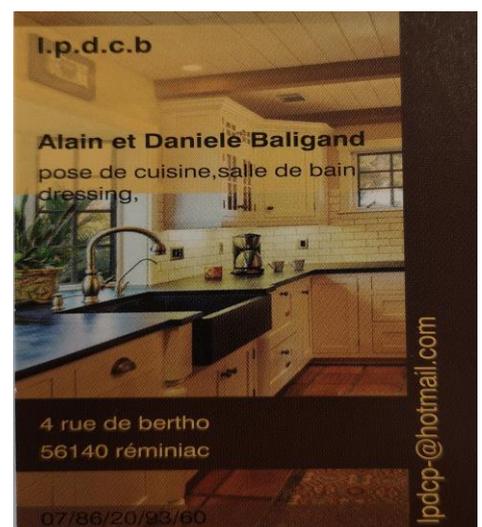
Compétences : représenter le conseil dans tout projet immobilier de la commune de Réminiac ; se faire remettre tout dossier des dits projets ; participer à toutes réunions décisionnaires sur le choix des entreprises impliquées dans les dits projets ; suivre les chantiers si possible ; informer le conseil de tout problème survenu

Rapporteur : Maurice Brouxel

Membres : Jessica Benoît ; Séverine Robert ; Serge Letort ; Patrice Bellec ; Edouard Ouvrard

Le Maire, par définition préside l'ensemble les commissions mais peut nommer un rapporteur par commission (article 2122-22) Le rapporteur peut être un adjoint ou un conseiller(ère) délégué(e).

D'autres commissions telles que la commission communale des impôts directs et de révision de la liste électorale sont peu fréquentes et seront créées en temps voulu.



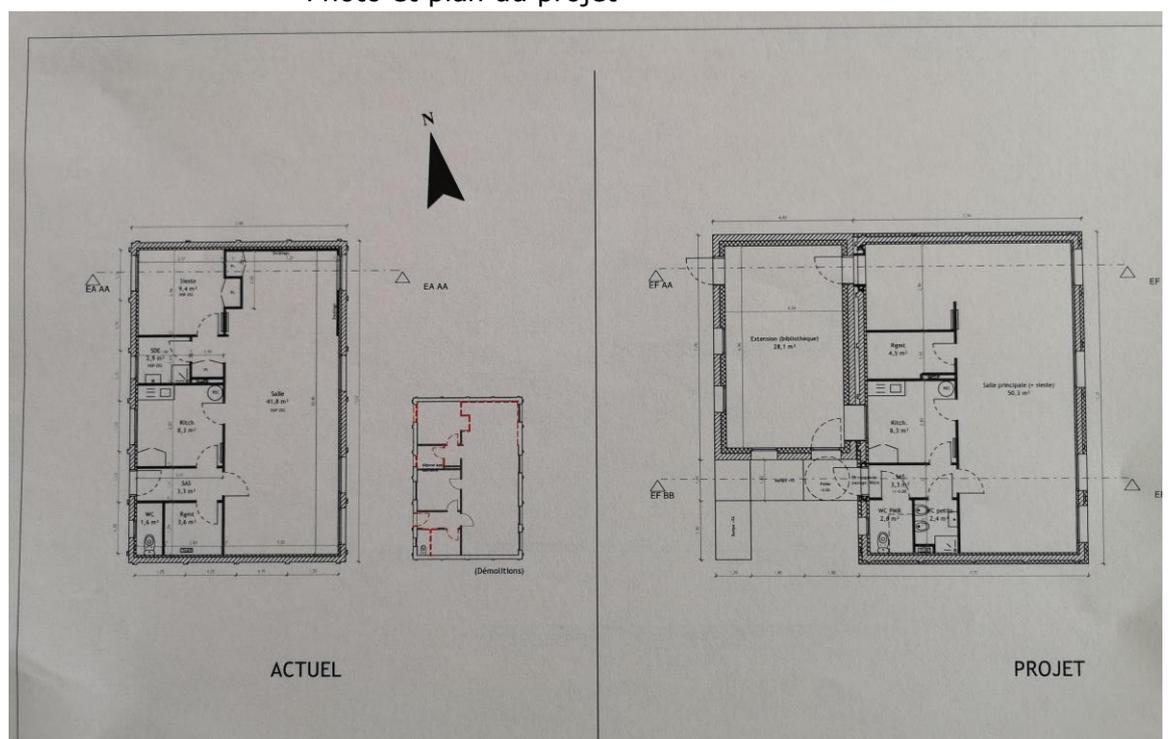
PROJET IMMOBILIER COMMUNAL

BIBLIOTHEQUE ET GARDERIE

Le projet de rénovation de la garderie et de création d'une bibliothèque (voté par le conseil municipal en Décembre 2019) commence à prendre forme. Le permis de construire vient de nous être attribué. Le début des travaux devrait intervenir en Septembre prochain.



Photo et plan du projet



ASSAINISSEMENT

« La mauvaise surprise de la lagune »

Les eaux usées du bourg de Réminiac sont traitées par une station d'épuration par lagunage naturel mise en service en 2006 et composées de 3 bassins à la Taupe. Cette station rejette les eaux épurées dans les eaux douces environnantes.

Dans un objectif de développement durable et de réutilisation des éléments valorisables, tout en respectant la réglementation liée aux déchets issus de l'assainissement, la commune de Réminiac a fait le choix de privilégier la valorisation agricole des boues par épandage.

Les contrôles ont lieu 3 fois par semaine par l'employé communal, cependant, en fin d'année 2019, nous nous sommes aperçu d'un problème d'étanchéité. En effet, en quelques jours se sont 700m³ qui se sont « évaporés ». Les services compétents ont été alertés mais n'ont constaté aucune fuite sensible (nous avons pensé immédiatement aux ragondins alentours – mais n'avons trouvé aucune trace).

N'ayant pas de solution, nous avons réuni l'ensemble des partenaires sur cette affaire en Mairie de Réminiac : VEOLIA, la police de l'eau, la préfecture (DDTM) et le SATESE pour convenir d'une conduite à tenir. Donc il fallait curer les 3 bassins afin de savoir d'où venait cette fuite. Il a d'abord fallu faire des études des boues existantes et trouver un exploitant agricole qui allait recevoir ces boues sur ses terres.

Financièrement, l'addition sera « très » lourde car aucune subvention ne pourra nous être accordée et, naturellement, rien n'avait pu être budgété pour 2020. Le conseil municipal a donc fait le choix de curer la lagune 1 qui est la plus importante, de refaire une couche d'argile sur le pourtour et de traiter les 2 autres en 2021. Ce sont tout de même des sommes de l'ordre de 20 000 euros par an qu'il va falloir prévoir pour la proposition de VEOLIA – Nous avons demandé un devis similaire à l'autre société concurrente : la SAUR dont la somme annoncée est sensiblement la même.

Les premières boues devraient être épandues sur les terres de M. Adrien BINIO à Trigon. Le curage de la lagune 1 devrait intervenir entre juillet et août 2020 sur une surface d'environ 4 hectare et le curage devrait suivre.

Sachant qu'il n'y a aucune incidence sur la qualité de l'eau distribuée sur la commune de Réminiac donc les travaux sont nécessaires et contrôlés par la police de l'eau au niveau de la préfecture du Morbihan. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite.

Le Maire.

URBANISME

Permis de construire

Le 27 février : rénovation de la salle de garderie et création d'une bibliothèque d'Ecole- permis accordé le 23 juin 2020

Le 10 avril : Construction d'une maison individuelle- Lotissement Le Bertho- Mme Sonia Le Moisan : permis accordé le 23 juin 2020

Le 14 avril : extension et rénovation d'une maison individuelle – lieu-dit Trigon - Mr et Mme Binio Marcel- en cours d'instruction

Le 20 avril : extension et rénovation d'une maison individuelle – lieu-dit Villeneuve-Mr Morgan David- permis accordé le 11 juin 2020

Déclarations de travaux

Le 15 février : Mr Dandin Patrice- rue des peupliers – transformation d’une fenêtre en porte fenêtrée (régularisation) – accordé le 5 mai 2020

Le 28 avril : Mr Dauer Olivier – route de Brocéliande- abri de jardin –accordé le 26 juin 2020

Le 11 juin : Mme Gautier Aurélie- Cladeuc- abri de jardin – en cours d’instruction

Le 12 juin : Mr Vandenabeele Jérôme - 1 rue du Menhir- pose de 9 panneaux photovoltaïques- en cours d’instruction

Nota : tous les imprimés nécessaires aux demandes d’urbanisme peuvent être téléchargés sur les sites internet dédiés. Cependant, avant de commencer les travaux d’extension ou de rénovation, une déclaration doit être déposée obligatoirement en mairie de Réminiac. Un récépissé avec un numéro de déclaration vous sera remis et pourra justifier votre dépôt et être présenté à tout contrôle inopiné des services de l’urbanisme départemental.

CCAS de REMINIAC 2020/2026

Membres élus du conseil municipal :

Jessica BENOIT
Joëlle FRADIN
Florence LODA
Edouard OUVRARD
Séverine ROBERT

Membres désignés par M. le Maire

Françoise BELLEC
Claude DUBOIS
Claudine HARDAT
Marie- Hélène LETORT
Isabelle RABIN

RÔLE

- Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l’aide sociale légale et facultative ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s’exerce sur le territoire de la commune de Réminiac. Il est d’ailleurs rattaché à la collectivité territoriale mais garde une certaine autonomie de gestion.
- A la tête du CCAS se trouve le Maire qui préside de plein droit. Il lui incombe de désigner des personnes qualifiées représentant des associations de retraités ou de personnes âgées- association de personnes handicapées – personnes œuvrant dans le domaine de la lutte contre l’exclusion. Ce sont ces représentants associés au conseil municipal qui ont la charge d’élire les personnes locales qui constituent le conseil d’administration du CCAS.

- Le CCAS respecte la parité en nombre de personnes élues au conseil municipal et de la société civile à Réminiac pour la durée du mandat de 6 ans : cinq personnes du conseil municipal et cinq personnes de la société civile.

MISSIONS :

Le CCAS est une institution locale d'action sociale et met à ce titre une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune.

- Le CCAS développe des activités et missions (dans le cadre légal et facultatif) visant à assister la population concernée telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées en gérant les services utiles comme des crèches, garderies, centres aérés ou maison de retraites.
- Dans le cadre de ses missions indispensables, le CCAS s'investit dans les demandes d'aides sociales et les transmet aux autorités, s'occupe de services tels que les secours d'urgence, colis alimentaires, en bref : la politique sociale de la commune.
- Le CCAS supporte financièrement et techniquement les actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de Réminiac.

STATUTS :

Le CCAS est considéré par la justice comme une personne morale de droit public. Celui-ci permet d'agir en son propre nom et d'avoir un budget bien distinct de la commune. A l'occasion il est autorisé à employer des personnes sous son propre statut et sera soumis, comme tout employeur aux charges patronales dont il aura à rendre compte et choisira la convention collective qui sied le plus à ce personnel.

Ses objectifs et priorités sont fixés par le conseil d'administration qui, s'il le souhaite, délègue certaines fonctions spécifiques au Président ou au vice - président.

Le CCAS de Réminiac se réunit chaque trimestre au minimum et chaque fois que nécessaire.

ACTIONS ACTUELLES et FUTURES DEVOLUES AU CCAS de REMINIAC :

- Droit de regard sur la gestion financière du Domicile partagé « les hortensias » route de Vannes à Réminiac – prend acte de l'analyse financière annuelle produite par le CLARPA- entérine ou non le résultat – propose la tarification présentée aux familles pour application. Propose la tarification mensuelle du loyer (BSH) aux familles.
- Peut décider de se séparer du service mandataire (Clarpa) suivant les termes de la convention en cours et propose toute solution de relogement aux familles des résidents accueillis dans la structure.
- Participe aux réunions de la gestion des besoins (mobilier et immobilier) du domicile partagé avec le CLARPA et Bretagne Sud habitat.
- Etudie et attribue les aides alimentaires suivant les dossiers présentés en Mairie.
- Anime, contribue et participe aux après-midi conviviaux destinés aux personnes isolées et/ou âgées.

- Organise et participe aux repas des anciens, distribue les repas aux personnes ne pouvant pas y participer.
- Gère, attribue et contrôle les logements sociaux de la commune (quatre)
- Informe la population des différents dispositifs sociaux mis en place sur la commune et de la communauté de communes dans le bulletin communal : REMINIAC MAGAZINE.
- S'assure du soutien de l'ADMR de Ruffiac des conditions d'aide à la personne et aides ménagères et éventuellement des repas à domicile pour les personnes de la commune.
- Accompagne s'ils le souhaitent les demandeurs d'emploi.
- Peut participer à toute autre demande du conseil municipal dans les actions non prévues aux statuts.

ETAT CIVIL

Naissances

Anaé GARNIER née le 23 mars 2020 à Ploërmel (56) de Sébastien Garnier et de Florence Larvor

Matias COSTIOU né le 8 mai 2020 à Ploërmel (56) de Kévin Costiou et de Théa Jacqueline

Décès

Le 17 janvier : Léonie ROLLO- 94 ans
Le 2 avril : Jacques BERHAULT- 98 ans
Le 4 avril : Eugène BUCHET – 94 ans
Le 14 avril : Jean PIQUET – 86 ans
Le 27 mai 2020 : Joël CALOT -64 ans

Mariage

Aucun

RGPD / CNIL

Le règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) responsabilise les organismes publics et privés qui traitent leurs données. Les informations ci-dessus sont à la seule destination des habitants de Réminiac et aucune autorisation n'est accordée à aucun tiers. Toute personne citée dans Réminiac Magazine peut demander un droit d'accès à l'information pour garantir la vie privée et stipuler par écrit sa demande de retrait dans le fichier (CNIL – Code Civil – Art9)



LES GOURMANDISES D'EMMANUELLE
lesgourmandises-emmanuelle.com
06 19 89 52 02

CHEF À DOMICILE
(jusqu'à 15 personnes)

VENTE DE PÂTISSERIES ET D'AMUSES BOUCHES SALÉES ET SUCRÉES

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE dans un rayon de 10km

1 bis Route de Brocéliande - 56140 Réminiac
lesgourmandises.emmanuelle@gmail.com



E.U.R.L. TRAVAUX PUBLICS

PILLARD TP

Le Bourdelet
56140 RÉMINIAC

06 32 64 40 67

ECOLE HENRI MATISSE

L'école Henri Matisse prépare la rentrée

C'est une année scolaire très particulière qui s'achèvera début juillet pour les trente-cinq élèves de l'école. Comme partout ailleurs, élèves et enseignants ont dû composer avec la fermeture de leur école pendant deux mois et travailler à distance. Les élèves ont repris progressivement le chemin des classes à partir du 11 mai, ils ont ainsi pu retrouver leurs camarades avec grand plaisir. L'équipe enseignante prépare d'ores-et-déjà la rentrée de septembre. Ce sont toujours Aurélie Jouan (maternelle-CP) et Sylvain Paugam (CE1-CE2-CM1-CM2 et direction) qui accueilleront les élèves. Ceux-ci auront à cœur de relancer et poursuivre les projets interrompus. Le jardin d'école initié en novembre dernier avec la plantation de petits fruitiers n'a pu se poursuivre au printemps, faute de petits jardiniers. Néanmoins, ceux-ci ont pu découvrir à leur retour à l'école que



framboisiers, groseilliers, cassissiers ... avaient déjà bien grandi pendant leur absence et commençaient à donner leurs premiers fruits.

La mairie de Réminiac a lancé la rénovation complète et l'agrandissement de l'ancien logement de fonction. Celui-ci comportera une nouvelle salle de sieste et de motricité, ainsi qu'un nouvel espace sanitaire adapté aux plus jeunes. Une extension accueillera une bibliothèque d'école flambant neuve. Les enseignants ont déjà effectué la sélection et l'achat de nombreux ouvrages qui feront le bonheur de tous les élèves. Avec ces nouveaux locaux, les élèves bénéficieront d'une école encore plus accueillante et adaptée à leurs besoins. Même si les travaux ont pris un peu de retard, ce projet se concrétisera d'ici quelques mois !



Tous les élèves ont pu bénéficier de séances de natation à la piscine de Guer. Les ministages vélo et kayak prévus pour les plus grands n'ont pas pu se tenir. Les enseignants envisagent l'organisation de classes de découverte, à l'image du séjour à Damgan en mai 2019, dès que les conditions seront favorables.

Dans le cadre du Réseau d'Ecoles Rurales en partenariat avec l'école de Caro, les élèves des deux écoles se sont retrouvés pour travailler ensemble et partager des visites culturelles. Ces échanges seront reconduits dès la rentrée de septembre 2020.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour visiter notre école et inscrire votre enfant. Pour toute information, merci dans un premier temps de prendre contact avec la mairie de Réminiac. <http://henrimatissereminiac.toutemonecole.com>

LA VIE DES ASSOCIATIONS ET DES COMMERCES

REMI'TONIC

Cette saison 2019/2020 a été écourtée par la crise sanitaire que tout le monde connaît. Les cours ont repris début juin pour celles et ceux qui le souhaitent. Comme chaque année, nous finirons la saison par une rencontre amicale pour faire le bilan de l'année et préparer la rentrée de septembre. La saison 2020/2021 débutera le mardi 15 septembre à 19h par le cours de gymnastique avec Véronic Le Loët et le mercredi 16 septembre à 18h 45 pour le cours de zumba avec Emmanuelle Chardevel.

Comme les autres années, la première séance de chaque cours sera ouverte à toutes les personnes qui souhaitent découvrir l'activité.

N'hésitez pas à y venir ...

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la responsable de l'association au 06.81.99.99.18 ou au 02.97.93.26.67

Bel été à tous et revenez en pleine forme en septembre.



ENTENTE SPORTIVE REMINIAC MONTENEUF

Félicitations à l'ESRM !

Malgré une saison compliquée (intempéries, Covid 19) le club n'a rien lâché et est récompensé par une accession de l'équipe A en division 2 de district. L'équipe B termine à une belle 6ème place en division 4 coupé dans sa belle remontée au classement.

L'objectif pour la prochaine saison est de maintenir l'équipe A en D2 et de viser le haut de tableau pour l'équipe B. Pour cela nous comptons sur tous: joueurs, supporters, dirigeants et nos 2 Mairies respectives que nous remercions.

Nous avons besoin de votre soutien et de vos encouragements pour faire perdurer une activité sportive, animation pour les jeunes de nos communes.

Le club cherche des joueurs, des dirigeants et un entraîneur pour la saison 2020/2021 (contact : 0681122852)

Le club compte 40 licenciés.

Notre concours de palet se tiendra fin août/début septembre.

La reprise des matchs amicaux est prévue le 10 août et les matchs officiels démarrent le 30 août.

Nous espérons vous voir nombreux sur nos stades

Le Bureau

AMICALE DES PECHEURS DE REMINIAC

Après un début de saison contrarié par le Coronavirus, la pêche a été de nouveau autorisée le 2 Juin. Le lâcher de truites prévu le dernier Dimanche de Mars a dû être annulé, cependant nous avons planifié un autre lâcher le Dimanche 8 Septembre (si les conditions sanitaires le permettent) De nombreux lots seront à gagner et une buvette sera à votre disposition ainsi qu'un coin restauration (galette-saucisse et sandwiches)

Le Bureau

Rappel : 3 points de ventes à votre disposition pour les cartes de pêche

Restaurant « Le Vieux Lierre » à Réminiac

Restaurant «La Bonne Rencontre» à Tréal

Restaurant «Les Mégalithes» à Monteneuf

Tarifs

Journée: 5 Euros
Mois: 15 Euros
Année: 25 Euros

AMICALE DES BOULISTES DE REMINIAC

Le temps pluvieux de l'automne/hiver et les conditions sanitaires du printemps nous ont empêchés de pratiquer notre loisir pendant 7 mois !

Les parties ont pu reprendre normalement le 2 Juin.

Nous avons mis à profit cette interruption forcée pour faire quelques travaux sur le terrain de boule : changement de la moitié des bordures et remplacement du sable (merci à Ludovic Pillard pour son aide pour le damage)

Ce terrain « flambant neuf » est prêt à vous accueillir tous les Jeudis après-midi à partir de 14h00. Nous vous rappelons que l'inscription à l'association est gratuite

Le Bureau



Union Nationale des Combattants de REMINIAC 41ème Assemblée Générale de la section

La 41ème assemblée générale de la section UNC de Réminiac se déroulait au restaurant « Le Vieux Lierre » de Réminiac le 25 janvier 2020 qui venait d'ouvrir ses portes après 18 mois de fermeture. Après une minute de silence pour tous les anciens combattants disparus, le Président MARTIN a souhaité avoir une pensée pour tous les militaires français actuellement engagés dans des conflits mondiaux.

Dans le rapport moral, le président revenait sur toutes les réalisations ou participations de la section en 2019 : Le 27 avril participation à l'assemblée générale de l'UNC départementale à CAUDAN. Commémorations du 8 mai et le 10 Novembre au monument aux morts de Réminiac avec la présence des enfants des écoles de Réminiac accompagnés de leur directeur. Présence le 25 octobre au repas de secteur chez nos camarades UNC de MISSIRIAC. Présence lors du repas du canton de Guer le 11 novembre à Saint Malo de Beignon. A noter la remise de la médaille d'argent du djebel avec palmes à notre vice -Président : Roger DUBOIS autour d'un public nombreux civils et militaires. Le rapport financier du trésorier laissait apparaître une situation positive, claire et saine. Les deux rapports ont été approuvés à l'unanimité.

La section UNC de Réminiac souhaite la bienvenue à un nouvel adhérent en la personne de Philippe LEGARDIEN – réminiacois qui a passé 25 ans en service armée (Saint Maixent l'école – Allemagne etc...)

Lors du tiers sortant, le bureau est reconduit dans son intégralité avec la nomination d'un second vice- président :

Président : Michel MARTIN
Vice- Présidents : Roger DUBOIS et Philippe LEGARDIEN
Secrétaire-Trésorier : Jean Yves DURAND
Portes Drapeaux : Alain LAURENT et Guy PLELAN

Les adhérents de la Section de Réminiac.

Dans les orientations 2020, il est à noter que nous devons être présent à L'AG départementale en Mai à PONTIVY, mais celle-ci a été déplacée en fin d'année-la commémoration du 8 mai à Réminiac s'est bien déroulée autour du monument aux morts de la commune mais par arrêté préfectoral, seules 5 personnes devaient être présentes physiquement . Nous



avons tenu à honorer ce 8 Mai pour le respect des anciens. Le repas de secteur UNC se déroulera à Malestroit le 24 octobre 2020. Le repas de canton se déroulera à Monteneuf le 11 novembre 2020 si toutefois les mesures sanitaires le permettent.

Le pot de l'amitié a été offert par la section pour clôturer cette assemblée générale. Les adhérents, leurs épouses ont participé au repas gustatif servi par Pauline, Justine et Annick LE GARDIEN, nos hôtes du restaurant où tout finit par des chansons. Le Bureau

AMIS DE L'ECOLE



LE MOT DE L'AMICALE

L'année se termine, les différents projets n'ont pas tous été réalisés à cause du confinement mais le bureau de l'amicale est toujours là ! La kermesse a été annulée mais nous nous rattraperons l'année prochaine !

L'Amicale continue de recycler le papier. La collecte n'a pas pu se faire cette année, mais elle sera reportée au mois de septembre. Tous les parents seront conviés à venir remplir la benne ! Ce sera, en début d'année scolaire, l'occasion de connaître les nouveaux parents !

La collecte de cartouche d'encre continue également. Des cartons sont mis à disposition à la mairie, sous le préau de l'école et au local à journaux. Merci à tous pour votre participation.

Pour clôturer cette année « spéciale », le bureau de l'amicale offrira un pot avant les vacances d'été pour permettre à tous de se retrouver, de se dire au revoir et surtout pour remercier les enseignants ! Ce sera aussi l'occasion d'offrir à chaque CM2 un dictionnaire pour leur entrée en 6ème et d'offrir à toutes les mamans de l'école qui ont eu un bébé cette année un bon d'achat pour les féliciter.

Belles vacances à tous et nous nous retrouverons en septembre pour de nouvelles aventures !



DOMICILE PARTAGE « LES HORTENSIAS »

Chers lecteurs,

Voici notre petit résumé de la période difficile que nous avons tous vécu.
#restecheztoi

Un élan de solidarité autour de la situation sanitaire.... Nous avons voulu marquer le coup nous aussi !!!
Nous remercions tout le personnel médical mais aussi toutes les personnes qui continuent de se rendre au travail parfois la peur au ventre pendant que d'autres ne comprennent pas le sens du terme confinement.



Nous remercions aussi par ce bout de tissu toutes les personnes travaillant avec nous de près ou de loin, parce que nous ne sommes peut-être pas dans les locaux d'un hôpital mais au quotidien nous accompagnons toutes ces personnes âgées isolées de TOUS et de TOUT

Depuis plusieurs semaines masques, gants, combi, sont nos partenaires, de quoi nourrir des tonnes d'angoisse!

Bref nous sommes soignants mais aussi confidentes, coiffeuses, esthéticiennes, cuisinières, artistes, chanteuses, danseuses, femmes de ménage, encore bref, nous sommes multi casquettes nous sommes aussi mamans!!! encore, encore bref, Wonder woman!!!! et fières!!!
Reste chez toi ou alors PRENDS MA PLACE!!!!!!

Nos applaudissements de 20h ne résonnent pas de la même manière en pleine campagne.

PS: Pendant l'été nous recevons avec plaisir vos surplus de fruits et légumes.
Merci d'avance.

LE VIEUX LIERRE

Le restaurant a rouvert ses portes le 2 Juin, suite au virus COVID-19. Reprise difficile suite aux restrictions gouvernementales, mais nous n'avons pas le choix. On ne vous demande pas de boire ou de manger avec le masque mais le port du masque est obligatoire pendant vos déplacements à l'intérieur de l'établissement. Si nous insistons c'est parce que nous risquons une fermeture administrative en cas de non respect de cette mesure. Merci d'avance.

Les services sont toujours présents (sur commande, la veille)

- Le pain
- Ouest France
- Les Infos du Pays Gallo

Depuis le 9 Juin, nous proposons aussi:

- La Poste (timbres, colis dépôt et vente...)
- Le service RÔTISSERIE à emporter, le dimanche (sur commande le vendredi matin dernier délai)

- ➔ Poulet Fermier
- ➔ Jarret/ Souris d'Agneau
- ➔ Jambonneau
- ➔ Frites

Tarifs affichés au restaurant.

Nous avons aménagé la terrasse ouverte suivant le temps. Le service restauration est ouvert tous les midis, ainsi que le dimanche midi, le samedi midi et/ou soir sur réservation. Et pour finir, nous acceptons les cartes et tickets restaurant.

Les cartes de pêche de Réminiac sont en vente au bar

Nous attendons avec impatience les Réminiacois et Réminiacaises.



INFORMATIONS PRATIQUES

COVID-19

La Mairie a organisé la distribution de 2 masques réutilisables à tous les habitants de Réminiac. L'un provient de la Communauté de Communes OBC et le second a été confectionné par des couturières de la Commune (un grand merci à Eliane, Sophie, Valérie et Cathy qui ont fabriqué ces 400 Masques)

BOITE à LIVRES à REMINIAC

Une boîte à livres ou bibliothèque de rue a été installée près de l'aire de jeux des enfants, rue du verger. Elle est la propriété de la commune mais a été fabriquée par les services techniques de la ville de GUER auxquels nous adressons un grand merci ainsi qu'à son Maire M. Jean Luc BLEHER. Elle n'est pas fermée à clé afin d'être à la disposition de chacun. Merci d'en prendre soin.

Comment ça marche :

Des livres sont présents sur le rayonnage. On s'y sert en libre-service. On dépose les siens et on récupère d'autres livres. L'idée est de favoriser l'accès à la lecture, de partager des livres de toutes sortes et donner à certains ouvrages une seconde jeunesse au lieu de les laisser dormir chez soi.

Le principe est très simple = **Partager, Echanger et Emprunter** librement et gratuitement un ouvrage de cette boîte à livres pour aussi longtemps qu'il vous plaira – Rapportez le – vos étagères sont trop remplies alors déposez les dans cette boîte à livres, ils peuvent intéresser quelqu'un.

Règlement :

- On dépose un livre ou pas.
- On prend un livre qui nous intéresse ou qu'on veut découvrir.
- On lit le livre sur place ou on l'emporte.
- On prend soin du livre.
- On le rapporte.
- Et on peut en prendre un autre, toujours gratuitement.

Mais...les livres déposés doivent respecter la morale – notamment des jeunes lecteurs.

N'hésitez pas à apporter vos livres que vous avez déjà lus, à la mairie, nous nous chargeons de les installer dans la « boîte à livres » de Réminiac.

Avec ce nouveau service, nous souhaitons vous rendre service.

La municipalité.



RECENSEMENT

L'agent recenseur remercie l'ensemble des Réminiacaises et Réminiacois pour le chaleureux accueil qu'ils lui ont réservé lors du recensement de la population 2020.

PREVENTION GENDARMERIE



Durant les périodes de vacances vos habitations sont plus vulnérables. Une maison inoccupée est une cible pour des malfaiteurs. Ils profitent de votre absence et éventuellement de celle de vos voisins pour commettre leur méfait. Voici quelques conseils pour vous prémunir et réduire les risques.

Laissez les surprises pour les vacances

SECURISER VOTRE DOMICILE

- Protéger et renforcer les points d'accès (porte d'entrée, fenêtres et autres issues)
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc...)
- Ne pas cacher ses clés sous le paillasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur
- S'équiper d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion

LES BONS COMPORTEMENTS

- Prévenir une personne de confiance de votre absence
- Laisser des signes visibles de présence (courrier relevé dans la boîte aux lettres, pas de dates d'absence sur le répondeur téléphonique, sources lumineuses avec minuterie...)
- Placer vos objets de valeur en lieu sûr
- Ne pas signaler vos absences sur les réseaux sociaux.

DES CONSEILS EN LIGNE

Vous trouverez des conseils utiles contre les cambriolages et les vols en général sur le site de la gendarmerie : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>
Dans la rubrique « nos conseils ».

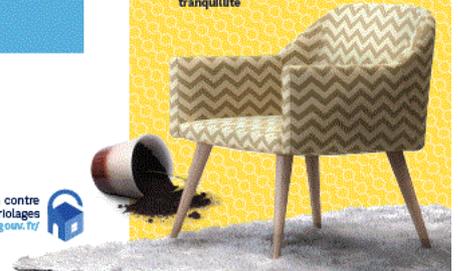
Consulter les conseils de prévention contre les cambriolages
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Dans le cadre des opérations tranquillité vacances organisées toute l'année, des patrouilles de surveillance seront effectuées, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Vous pouvez également le télécharger sur Internet : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Pour-des-vacances-en-toute-tranquillite



TRANSPORTS SCOLAIRES



Guer, Avril 2020

Objet : Inscription Transports scolaires

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les modalités pour inscrire votre (ou vos) enfant(s) au transport scolaire pour la rentrée prochaine.

Afin que l'inscription de votre enfant soit **prise en compte** sur nos circuits pour la rentrée scolaire 2020/2021, veuillez nous retourner la fiche ci-jointe au plus tard **pour le 19 JUIN 2020** avec le chèque ⁽¹⁾ à l'ordre du TRESOR PUBLIC (encaissement en août) : à

Centre Ressources de Guer - 4, avenue du Général de Gaulle 56380 GUER.
Joindre une enveloppe timbrée (2 timbres rouges) à votre adresse pour le retour de votre carte de transport, en août.

LES TARIFS

Tarifs	Paiement en 1 fois	Paiement en 2 fois	
	Tarif Annuel	1 ^{er} paiement	2 ^{ème} Paiement Payable en décembre 2020
Plein tarif - ½ pensionnaire - Tarif réduit	120 €	60 €	60 €
pour le 3 ^{ème} enfant transporté	50 €	25 €	25 €
A partir du 4 ^{ème} enfant transporté	Gratuité		



Permanences transport scolaire

Pour celles et ceux qui souhaitent régler directement l'inscription de leur enfant, nous organisons des permanences dans certaines mairies.

CARENTOIR - Mairie	
Lundi 24 Août 2020	9h à 12h - 14h à 17h30
CARO - Mairie	
Mardi 25 Août 2020	9h à 12h
SAINT GUYOMARD - Mairie	
Mardi 25 Août 2020	14h à 17h
MALESTROIT - Siège Communautaire - P.A Tirpen La Paviotaie	
Mercredi 26 Août 2020	9h à 12h - 14h à 17h30
SERENT - Mairie	
Jeudi 27 Août 2020	9h à 12h - 14h à 17h
GUER - Centre Ressources - 4, Avenue du Général de Gaulle	
Vendredi 28 Août 2019	9h à 12h - 14h à 17h30



MODIFICATION DE CIRCUIT / DEMANDE D'ARRÊT

Toute demande de modification de circuit ou d'arrêt est à formuler, pour **le 19 juin dernier délai**, uniquement :

- par courrier : Centre Ressources de Guer - 4, av du Gal de Gaulle 56380 GUER
- ou par mail : transports@oust-broceliande.bzh

CONTAINER VETEMENTS

Un container de recyclage des vêtements a été installé à votre intention près de la salle de l'Etang. Mis gracieusement à l'attention des habitants de la commune, n'hésitez pas à l'utiliser en respectant les consignes indiquées et notamment sans déposer de sacs au pied du container. La mairie possède les clefs au cas où vos dépôts sont trop importants.

DECHETTERIES

Depuis le 15 juin 2020, les déchetteries ont retrouvé leur fonctionnement habituel.

Pour le bien-être de tous, les gestes barrières sont à respecter (port du masque recommandé, distanciation sociale) et la courtoisie doit être de rigueur en toute circonstance. Les déchetteries sont ouvertes aux particuliers pour le dépôt de déchets qui ne peuvent être déposés dans les ordures ménagères du fait de leur encombrement, de leur qualité ou de leur nature.

Carentoir	Horaires d'ouverture	
	Matin	Après midi
Lundi	-	13h30-18h
Mardi	-	13h30-18h
Mercredi		13h30-18h
Jeudi	-	13h30-18h
Vendredi	9h-12h	13h30-18h
Samedi	9h-12h	13h30-18h

Ruffiac	Horaires d'ouverture	
	Matin	Après midi
Lundi	-	-
Mardi	9h-12h	-
Mercredi	-	-
Jeudi	9h-12h	-
Vendredi	-	-
Samedi	9h-12h	13h30-18h

Porcaro	Horaires d'ouverture	
	Matin	Après midi
Lundi	-	13h30-18h
Mardi	-	-
Mercredi	8h30-12h	13h30-18h
Jeudi	-	-
Vendredi	-	13h30-18h
Samedi	8h30-12h	13h30-17h30



Danie & Jean-Pierre
DILASSEUR

GITE LA HULOTTE

Tréblanc
56140 REMINIAC
02 97 93 27 01

contact@giteslahulotte.fr
giteslahulotte.fr



**L'IMMOBILIER
NOUVELLE GÉNÉRATION**

Pierrette LELONG
Agent commercial immobilier

☎ 06 13 65 16 17
✉ plelong@bskimmobilier.com
🌐 bskimmobilier.com

PIZZAPHIL
PIZZAS CUITES AU FEU DE BOIS
À EMPORTER



HORAIRES: 18h30- 21h30
VENDREDI - SAMEDI - DIMANCHE
ET JOURS FÉRIÉS

17 RUE DE LA CHATAIGNERAIE
56140 RUFFIAC

7/7, 24/24 Week-ends et Jours fériés Taxi conventionné



TAXI
Gueho

taxi.gueho@Yahoo.fr

LE MENHIR SIRET : 799 052 584 00015 Ape : 4932Z



☎ 06 58 66 71 49
✉ vbstudio20@gmail.com
💻 www.vbstudio20.fr
🌐 www.facebook.com/vbstudio20

**SOINS DU PIED DU CHEVAL
PARAGES - FERRAGES**



FLORENT RIO
MARECHAL FERRANT

06-18-76-37-70
flo.marechalerie@orange.fr

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

Chez vous, tous les emballages se trient.

Le territoire communautaire pratique l'extension des consignes de tri pour les secteurs de La Gacilly et Malestroit. (Pour Guer et ses environs, la collecte des déchets est gérée par le Smictom Centre Ouest.) Cette nouvelle pratique facilite le geste du tri.

MÉMO TRI

de l'Oust à Brocéliande
COMMUNAUTÉ

DANS QUEL CONTENANT DÉPOSER MES DÉCHETS ?

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

LES EMBALLAGES PLASTIQUES, MÉTALLIQUES, CARTONNÉS

NOUVEAU

Tous les déchets en plastique et métalliques sont désormais triés !

Le papier aluminium doit être plié et non mis en boule

Vidés, pas lavés, pas imbriqués

➔

LE VERRE

Les bouchons et couvercles sont à retirer, sans quoi tout l'effort de tri peut être compromis.

Dans le conteneur à verre

➔

LE PAPIER

Les blisters en plastique des journaux ou magazines sont à trier avec les emballages. Le papier est mieux recyclé quand il n'est ni déchiré ni mis en boule.

Dans le conteneur à papier

➔

LES DÉCHETS ORGANIQUES DE LA CUISINE ET DU JARDIN

Dans le composteur

ou avec les ordures ménagères

➔

LES AUTRES DÉCHETS À TRIER

A la déchèterie

➔

CE QUI N'EST PAS VALORISABLE

Dans le conteneur des ordures ménagères

➔

RETROUVEZ LES CONSIGNES DE TRI DU SECTEUR DE GUER SUR LE SITE INTERNET DU SMICTOM WWW.SMICTOM-CENTREOUEST35.FR

Depuis quelques semaines, il est constaté un relâchement et de nombreuses erreurs de tri à la maison, qui induisent une répercussion sur les coûts de tri et la qualité du recyclage.

En effet, beaucoup de verres et journaux sont mélangés avec les emballages. Pour collecter ces deux flux, des points d'apport volontaires spécifiques sont disposés sur les communes. *Nous vous invitons également à vider vos bouteilles, flacons, tubes, boîtes de conserves, boîtes à œufs... avant de les mettre dans la poubelle jaune.*

Pour rappel, les pots de fleurs et produits de jardinage sont à déposer à la déchèterie ou dans le bac ordures ménagères.

N'oubliez pas non plus le compostage individuel, très efficace pour diminuer le tonnage des ordures ménagères résiduelles et vous permet de fabriquer votre propre compost. La communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté met à disposition gratuitement un composteur par foyer.

SERVICE AMENAGEMENT, HABITAT et ENERGIE

NOUVEAU SERVICE !

Du nouveau pour l'habitat, avec très bientôt un espace dédié. La maison de l'habitat et de l'énergie s'installe à la rentrée à Guer, au Centre ressources 4 avenue du Général de Gaulle.

Vous envisagez des travaux de rénovation, un projet d'achat ou tout autre projet en lien avec votre habitat, prenez contact avec la maison de l'habitat et de l'énergie.

Une équipe d'experts techniques et financiers

Selon votre situation, nous vous proposerons un conseil personnalisé sur les aides financières ou encore sur les bons travaux à réaliser.

Un service 100 % pris en charge et des aides financières de la collectivité

Nous vous accompagnons par le biais d'un diagnostic travaux à domicile ou encore par un entretien personnalisé

Pour tout renseignement, maison de l'habitat et de l'énergie au 02 30 07 10 34

ENVIE DE DEVENIR AUTONOME EN INFORMATIQUE ?



Débutants ou initiés en informatique, une large gamme d'outils et d'ateliers vous est proposée pour vous initier, approfondir ou simplement partager vos usages. Les espaces publics numériques vous accueillent pour une session d'ateliers de septembre à décembre 2020 sur Carentoir, Cournon, Guer, Malestroit, Lizio et Réminiac.

Renseignements et inscriptions :

David DAVALO : 06 02 50 81 11 / epn@oust-broceliande.bzh



JOUR ET NUIT

Pour l'année scolaire 2020/2021, les services culturels communautaires s'approprient la dualité du jour et de la nuit pour vous proposer un programme d'animations riche et varié : cinéma en plein air, exposition des métiers d'art, spectacles, ateliers scientifiques,... de quoi ravir petits et grands.

Retrouvez dès à présent l'intégralité du programme dans votre mairie, votre médiathèque, les offices de tourisme, etc ou en version numérique sur l'application OBC mobile et sur <http://www.oust-broceliande.bzh/>

ZERO CHOMEUR



Malestroit, le 19 juin 2020

Publipostage à l'attention des
personnes privées durablement
d'emploi

Objet: Lancement du projet de Territoire Zéro Chômeur de l'Oust à Brocéliande communauté
Affaire suivie par Cédric ANDRE
zero.chomeur@oust-broceliande.bzh
02.97.72.24.90

Madame, Monsieur,

Les communes de Carentoir, Saint-Nicolas-du-Tertre, Tréal et Réminiac s'engagent dans le projet de Territoire Zéro Chômeur porté par de l'Oust à Brocéliande communauté.

La communauté de communes porte une candidature auprès de l'Etat afin de créer une Entreprise à But d'Emploi qui aura pour vocation de vous proposer un emploi, à temps choisi et en CDI. Les souhaits d'activités ou de compétences, établis lors d'un entretien individuel serviront à définir les différents postes et activités à créer dans l'entreprise.

Nous souhaitons donc vous associer dès le démarrage de ce projet et nous vous invitons à en découvrir les détails lors d'une des réunions d'information se tenant le **lundi 29 juin** sur la commune de Carentoir de 9h30 à 11h30 ou de 14h à 16h00 à la Salle polyvalente et le **jeudi 2 juillet** de 9h30 à 11h30 à la salle polyvalente de Réminiac.

Nous pouvons également vous rencontrer dès à présent, à titre individuel, sur simple demande adressée à Monsieur Cédric André, de la communauté de communes, au 02 97 72 24 90 ou zero.chomeur@oust-broceliande.bzh.

Enfin nous vous convions à la projection offerte par de l'Oust à Brocéliande communauté du film « Nouvelle Cordée » qui présente le projet de Territoire Zéro Chômeur au Cinéma Quai 56 de Guer le **mardi 15 septembre à 19h45**.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Luc BLÉHER

Président
de l'OUST
à BROCELIANDE
COMMUNAUTÉ
La Ceilly - Gué - Malestroit

Muriel Hervé

Maire de Tréal

Claude Jouen

Maire de Carentoir

Jean Claude Riallin

Maire de Saint Nicolas du Tertre

Michel Martin

Maire de Réminiac

Direction structure

PETITES ANNONCES

APPARTEMENT A LOUER à REMINIAC

Pavillon T4 : 2 rue du verger 56140 REMINIAC - surface 80.85m²
3 chambres 1 salle de bain avec baignoire - 1 wc - placards - chauffage électrique individuel Annexe : garage et jardin Disponible au 11 09 2020 – Loyer 531.10 euros avec charges .
Contacter : NEOTIA – Adeline FLANDROIS au 02 23 48 80 00 ou contact@neotoa.fr

DON A LA COMMUNE

La municipalité de Réminiac remercie aimablement Madame BUCHET (La Porte) et son fils Alain pour le don d'un déambulateur ayant appartenu à M. Eugène BUCHET (ancien Président du Club de l'Amitié). S'il peut rendre service, il peut être prêté le temps qu'il faudra – S'adresser au secrétariat de la mairie. Tél : 02 97 63 22 83

BOIS DE CHAUFFAGE

La Commune vend du bois de chauffage sur pied. Il s'agit de 6 érables situés sur le terrain de l'étang communal. Pour tout renseignement, merci de contacter la Mairie.



AGENDA

(sous réserve des conditions sanitaires)

16 Juillet	18h30	Conseil Communautaire OBC Malestroit
1^{er} Septembre	9h00	Rentrée des classes
8 Septembre	8h00	Lâcher de Truites (Etang Communal)
10 Septembre	18h00	Réunion Conseil Municipal Réminiac
17 Septembre	14h00	Après-Midi Convivial (Salle Communale)

Vous avez été nombreux à solliciter des moments de rencontre et des sorties lors de l'enquête réalisée en début d'année par la Communauté de Communes.

Ainsi, de l'Oust à Brocéliande Communauté, en partenariat avec votre commune va organiser des après-midis conviviaux.

Il s'agit de proposer aux personnes âgées isolées qui ne sortent pas de chez elles, des moments de rencontres, de partage et de convivialité autour d'activités (jeux, chants, ateliers cuisine, sorties ...) et d'un goûter. Ces après midi, qui auront lieu 4 fois dans l'année, se dérouleront dans une salle communale à partir de 14h00. Pour faciliter les échanges, les groupes seront limités à une quinzaine de personnes. Nous pouvons venir vous chercher à domicile si vous n'avez pas de moyen de déplacement. N'hésitez pas à contacter votre maire pour plus de précisions : 02 97 93 22 83

Nous vous invitons à participer à un
APRES-MIDI CONVIVIAL

Le Jeudi 17 Septembre 2020

à partir de 14h
à la salle de l'Etang de Réminiac

Inscription Obligatoire
Animations diverses
Goûter offert

22 Septembre	14h30	Pôle emploi/zéro chômeur (salle de l'Etang)
26 Septembre		Portes ouvertes Manoir de la Fresnaye
11 Novembre	9h00	Dépôt de gerbe (Monument aux Morts)
6 Décembre		Repas des anciens
9 Janvier 2021	11h00	Voeux du Maire (salle de l'Etang)



Communiqué de **PRESSE**

Jusqu'à la fin de l'été 2020

Dans le cadre du programme Breizh Bocage **Recensement des haies et talus sur une période de 6 mois**

Afin d'établir un état des lieux du bocage breton, une nouvelle enquête de terrain est lancée à partir de ce mois de mars. Durant les six prochains mois, une cinquantaine d'animateurs du programme Breizh Bocage sillonneront le territoire pour se rendre sur les 15 000 points d'observation identifiés en 2008, lors du dernier recensement des haies et talus bretons. Les propriétaires des surfaces visitées sont invités à leur faciliter l'accès pour leur permettre de travailler dans les meilleures conditions. Les résultats de cet inventaire seront dévoilés en fin d'année.

S'adressant principalement aux agriculteurs, mais aussi aux particuliers propriétaires de foncier, Breizh Bocage vise à **reconstituer un maillage bocager** par la plantation et le regarnissage de haies bocagères mais aussi par la création et la restauration de talus autour de parcelles agricoles, afin, notamment, d'améliorer la qualité de l'eau en Bretagne.

Ce programme permet la **prise en charge des fournitures** (plants, protections et paillage) **et des travaux de plantation/construction de talus** (pelle ou charrue forestière) sous certaines conditions.

Tous les 12 ans, une mise à jour pour évaluer l'impact

Mis en place en 2007, Breizh Bocage fait aujourd'hui l'objet d'une évaluation poussée à travers cette mise à jour de l'enquête statistique lancée en 1996 et actualisée une première fois en 2008.

Douze ans plus tard, ce troisième recensement permettra d'**identifier les dynamiques bocagères en Bretagne et de mesurer l'impact du programme régional**.

5 000 km de haies plantées depuis 2007

Couvrant 80% du territoire régional, Breizh Bocage est animé et financé par la Région, dans le cadre de la gestion des fonds européens FEADER, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les 4 départements bretons.

Depuis le début de sa mise en œuvre en 2007, **40 Me ont été consacrés à l'entretien du bocage breton et à la plantation de près de 5 000 km linéaires de haies et/ou talus** dans 45 territoires, et ce, en lien avec les EPCI ou syndicats mixtes.

Préserver la ressource en eau, séquestrer le carbone

Dans la lutte contre le changement climatique, préserver le bocage - un élément structurant du paysage breton qui s'est progressivement dégradé - revêt plus d'un intérêt :

> Formant une barrière naturelle, le bocage participe en effet à la **lutte contre l'érosion des sols et le transfert des polluants**. Il limite aussi l'**importance des inondations** et contribue à la recharge en eau des nappes souterraines.

Maintenir et restaurer le bocage en Bretagne est donc essentiel pour y préserver durablement la ressource en eau.

> Avec la forêt, le bocage constitue, par ailleurs, un **potentiel de séquestration de carbone non négligeable**, à condition de mettre en place une gestion durable et dynamique de la haie.

> Enfin, la construction de **filères de valorisation énergétique** de la matière issue du bocage (bois de chauffage) constitue un autre enjeu majeur pour la Région Bretagne.

CONTACT SERVICE PRESSE | 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh | www.bretagne.bzh/espace-presse | @regionbretagne

Odile BRULLEY : 06 76 87 49 57 | Rose-Marie LOUIS : 06 88 92 04 53 | Sylvain LE DINGOU : 06 42 32 13 57 | Julien LAGACHE : 07 87 21 88 97



INFORMATION SERVICE PUBLIC DE
DISTRIBUTION EAU POTABLE

A compter du 1^{er} janvier 2020,
SAUR assure l'exploitation du service public de
distribution d'eau potable sur votre commune.

Pour tous renseignements ou toute urgence, les abonnés
sont invités à composer le numéro suivant :

 **02 56 56 20 00**

4 rue du Clos du Breil – ZA Est du Val Coric
56380 GUER

Accueil Clientèle : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Pour les urgences **02 56 56 20 09** (7/7 jours - 24/24 heures)

KOZH GALETENN
07 67 84 26 55

*Production de
galettes,
crêpes, caramel au
beurre salé
sur commande*

fabriquer à base de produits BIO ou IGP

Ouvert les Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis

cplisson6@gmail.com

 **ROGER**
VOYAGES
Loisirs 2000
1012112 5000

9, Route de Vannes
56140 REMINIAC
Tél. 02 97 93 22 52
Fax 02 97 93 25 51

voyages.roger@wanadoo.fr
www.voyages-roger.com

Agence de voyages
Autocariste



Licence LI 0566 00 0002

Le Manoir de La Fresnaye

UN LIEU D'OUVERTURE, DES HISTOIRES À PARTAGER



Quel coup de cœur pour ce domaine, véritable patrimoine architectural et historique de la commune de Réminiac. Il n'en fallait pas plus au passionné que je suis pour me projeter dans ce lieu inspirant et imaginer les nombreuses opportunités offertes par les bâtiments et le parc du Manoir de la Fresnaye.

Mais permettez-moi de me présenter.

Je suis Bernard Lévy, papa de 6 enfants, marseillais d'origine, enseignant, éducateur et agriculteur. Mon parcours de vie, professionnel et personnel, est riche et nourri par la soif de découvertes. Il m'a conduit de la méditerranée aux Alpes Suisses pour finalement me mener au cœur de la Bretagne, cette région aux multiples facettes, dont l'identité forte rayonne au-delà de nos frontières. Depuis fin avril, le manoir est devenu ma terre de résidence et mon lieu de travail. Je le souhaite ancré dans la vie du territoire et tourné vers l'échange. Et pour cause, en reprenant ce manoir, je me sens dépositaire d'une histoire qui appartient au village et à la région et j'ai à cœur de pouvoir ouvrir cet endroit et le partager avec vous.

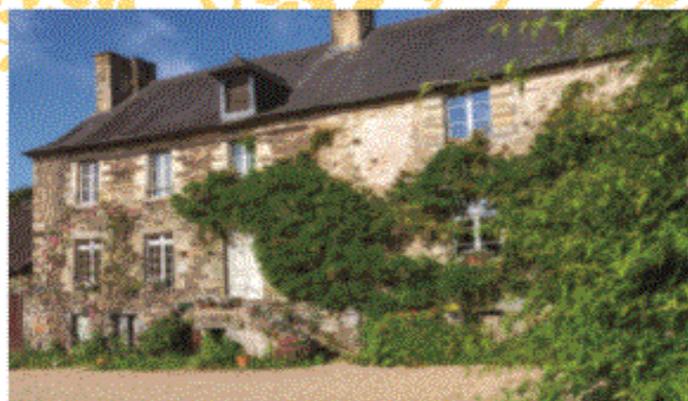


L'orientation de l'activité reste centrée sur l'accueil de réceptions, mariages, séminaires, anniversaires et autres réunions (en espérant qu'elle reprenne dès cet été). Plusieurs mariages sont déjà programmés jusqu'à Noël, ainsi qu'une fête de rentrée universitaire des étudiants de Rennes en septembre. Mon souhait est de travailler autant que possible en circuit court, avec les producteurs et les entrepreneurs locaux. A ce titre, si vous pensez que nous pouvons collaborer sur des projets, n'hésitez pas à me contacter.

UN LIEU D'OUVERTURE

Au-delà de cette activité, ce qui compte pour moi, c'est que les habitants de Réminiac puissent s'approprier le lieu. Dans cette optique, j'ai soumis à M. le maire trois propositions à destination des réminiacois.es.

🌿 Pour commencer, j'organise une journée portes ouvertes, le samedi 26 septembre prochain, au cours de laquelle chacune et chacun est invité.e à venir découvrir



le manoir et à partager un moment convivial autour d'un verre de bienvenue, un buffet et des animations surprises.

🌿 Ensuite, lorsque la salle de réception sera disponible, cette dernière sera mise à disposition gratuitement pour les associations de la commune. J'espère aussi pouvoir mettre le parc, le manoir et ses sept siècles d'Histoire et d'histoires à disposition de l'école, de ses enseignants et de ses élèves.

🌿 Enfin, si le Manoir de la Fresnaye reçoit des gens du monde entier, il m'importe que les habitants de Réminiac puissent en profiter à des tarifs privilégiés. C'est pourquoi vous pourrez bénéficier de 20% de réduction sur la location de ce lieu pouvant recevoir jusqu'à 250 personnes au cours de réceptions et héberger jusqu'à 60 personnes (dans un grand gîte, six chambres d'hôtes et un dortoir). Les quelques hectares de prés et de forêt qui l'entourent peuvent aussi accueillir à l'occasion des chevaux de randonneurs. N'hésitez pas à me contacter pour vos mariages, anniversaires, jubilés, baptêmes, communions ou toutes autres célébrations ou réunions.

DES HISTOIRES À PARTAGER

Cette nouvelle aventure je la partage avec ma famille, et je vous remercie de nous accueillir dans votre commune qui est maintenant la nôtre. Avec vous, nous souhaitons écrire une nouvelle page du Manoir de la Fresnaye.

Bernard LÉVY & Famille

Manoir de la Fresnaye 56140 Réminiac

06 95 01 17 42 | Info@morbihan-gite.com | morbihan-gite.com

